

Pouvoir d'emprunt—Loi

Une voix: Expliquez-nous comment?

M. Nystrom: Je peux vous l'expliquer. Pourquoi ne pas prendre de l'argent à ceux qui en ont les moyens? Il faut imposer ceux qui peuvent payer. Augmentez les impôts des personnes les plus riches et des grosses sociétés. Si ce budget était équitable, c'est-à-dire si tout le monde devait payer un peu plus et si, plus on est riche, plus on devait payer, il n'y aurait pas eu un tollé général dans tout le Canada.

M. Boyer: Et la surtaxe sur les banques!

M. Nystrom: C'est ce que je trouve profondément injuste dans ce budget. Ces gens mentionnent différentes dispositions du budget, et la liste est longue. Ils parlent de la disposition sur les gains en capital. Certes, les agriculteurs et certains chefs de petites entreprises avaient besoin qu'on accroisse l'exemption, mais pourquoi aller jusqu'à \$500,000 dans l'année? Certains de mes amis, dans les milieux des investissements, ont été surpris de cette mesure. C'est une exonération globale de l'impôt sur les gains en capital et ceux qui en profiteront le plus sont des gens qui gagnent plus de \$100,000 par année.

Les REER constituent un autre exemple. Le Conseil a fait remarquer que les familles qui ont un revenu annuel inférieur à \$40,000 versent très peu d'argent dans des REER. La plupart des gens qui effectuent des versements gagnent bien plus de \$40,000, \$50,000 ou \$60,000 par an. Un relèvement du plafond profite donc naturellement aux Canadiens les plus riches. C'est pourquoi je demande à mes amis du parti conservateur: Où est l'équité? Où est la justice? En passant en revue les promesses électorales, je constate que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ont répété à maintes reprises qu'ils se montreraient justes envers les Canadiens ordinaires. En juillet 1984, le premier ministre a déclaré que le parti conservateur avait l'intention de rétablir l'indexation intégrale des pensions de vieillesse sur le coût de la vie à partir de janvier 1985. En août 1984, le ministre des Finances a annoncé que le parti conservateur n'avait pas l'intention d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers.

Une voix: Pourquoi ne parlez-vous pas des emplois?

M. Nystrom: C'est ce qu'avait promis le premier ministre, et il a violé sa promesse.

[Français]

Une autre chose, monsieur le Président, le ministre des Finances...

Une voix: C'est un bon ministre!

M. Nystrom: Ce n'est pas un bon ministre. Le député dit que le ministre des Finances est un bon ministre. Le ministre des Finances a accru les problèmes pour les personnes âgées dans ce pays. Les effets du budget, monsieur le Président, pour les pensionnés canadiens à faible revenu, seront très graves d'ici 1990. L'année prochaine, monsieur le Président, la perte pour un pensionné seul sera de \$100. Pour un couple de pensionnés, la perte sera de \$200 l'année prochaine. En 1987, pour un pensionné seul, la perte sera de \$205; l'année suivante, de \$312; l'année qui suivra, de \$423, et en 1990, la perte sera de \$537. Pour les cinq années, un pensionné seul va perdre quelque \$1,577, et dans 10 ans, la perte pour les pensionnés, pour les personnes âgées dans notre société, sera de 30 p. 100, monsieur le Président, 30 p. 100, et cela provient d'un gouvernement qui a fait une promesse électorale d'avoir la justice dans notre société canadienne.

C'est exactement la même chose pour les enfants canadiens, monsieur le Président. J'ai l'exemple d'une famille touchant un revenu de \$20,000, avec deux enfants: l'allocation familiale sera de \$15 de moins l'année prochaine, et de \$105 de moins en 1990.

Une autre chose: les crédits d'impôts, c'est l'impôt sur le revenu à payer par les résidents canadiens, monsieur le Président...

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)